

## CHAPITRE XI.

### QUINZIEME SIECLE

On a vu, dans le siècle précédent, la plupart des Evêques choisis parmi les Conseillers du Roi, et presque toujours attaché à la Cour, laisser le soin de leur Diocèse à leurs vicaires-généraux; ce qui les rend étranger à l'histoire d'une ville dans laquelle ils ne paraissent qu'accidentellement; il en a été de même durant une partie du XVe siècle. Ferric Cassinel, transféré à l'Archevêché de Reims en 1390, avait eu, pour successeur Michel de Creney, ancien précepteur de Charles VI, et depuis, son grand Aumônier. Tous ces titres le liaient tellement au service du Prince, qu'il ne parut à Auxerre que la dixième année de son épiscopat, en mai 1401, pour renouveler en personne, sa prise de possession; et qu'après avoir réglé quelques difficultés avec son Chapitre, il retourna à Paris, et ne revit plus Auxerre.

L'année suivante, 1402, les habitants crurent utile de faire passer un bras du ruisseau de Vallan dans le quartier de Saint-Père. Ils traitèrent avec l'Abbesse de Saint-Julien, à qui ces eaux appartenaient pour son moulin de Saint-Martin; on fit une dérivation au dessous de la fontaine de Saint-Amatre, et on creusa le lit qui, de cet endroit, se prolonge sous le pont de la promenade de l'Eperon. Là on fit entrer le ruisseau dans la rue à côté de la tour qui subsiste encore. Mais bientôt les celliers et les caves de ce quartier furent inondés, il fallut renoncer à tous les avantages qu'on s'était promis; et diriger l'eau, par le fossé de la ville, jusqu'à la rivière.

En 1404, un procès fort grave entre le Roi et la famille de Chalon, relativement à la vente du Comté d'Auxerre, fut terminé par une transaction. Cette famille s'était vue à regret privée d'une aussi importante propriété. Elle attribuait la vente qu'en avait faite Jean IV à Charles V, à la faiblesse de son esprit. La modicité du prix donnait à le penser, et l'aliénation mentale du Comte était devenue constante par l'interdiction que Louis de Chalon, son frère, avait fait prononcer contre lui, dans la crainte qu'il ne vendit le Comté de Tonnerre, et les autres terres de la famille. Cependant il n'osa pas attaquer la vente durant la vie de Charles V mais, en 1390 il forma sa demande devant le Parlement; qui chargea deux Conseillers de prendre des informations sur ce qui s'était passé lors de la vente. L'affaire fut sérieusement instruite. Louis de Chalon mourut pendant l'instruction; laissant six enfants qui le 16 août 1404 se désistèrent de toutes leurs prétentions, moyennant une indemnité de 30.750 livres; somme à peu près égale au premier prix. Par là se trouva, irrévocablement en apparence, opérée la réunion du Comté d'Auxerre à la couronne, au moment où des causes imprévues allaient l'en séparer de nouveau.

Pour expliquer ces causes, quelques détails sur l'histoire du Royaume, à cette époque, sont nécessaires. Depuis 1393, Charles VI, tombant momentanément

dans des accès de démence plus ou moins prolongés, les Princes profitaient de ces intervalles pour s'arracher alternativement les rênes de l'Etat comme ils l'avaient fait pendant sa minorité. Après la mort de Philippe, Duc de Bourgogne, son fils aîné, Jean-sans-peur, hérita de ses Etats et de son ambition ; et parce que le Dauphin était son gendre, il ne craignit pas d'aspirer à la régence, à laquelle le Duc d'Orléans se croyait un droit incontestable. Ayant, d'abord, été admis au Conseil, il profita de la première occasion de se populariser. Le Duc d'Orléans la lui fournit en proposant un nouveau subside, suivant lui nécessaire pour subvenir à la guerre toujours subsistante avec l'Angleterre. Jean s'y opposa avec vigueur, prit soin d'en faire circuler la nouvelle et par là, s'acquit l'affection du peuple. C'est à cette circonstance qu'on doit également attribuer l'intérêt qu'il sut inspirer aux habitants d'Auxerre, et qu'ils portèrent ensuite beaucoup trop loin.

Bientôt la mésintelligence entre les deux Princes ayant éclaté par l'invasion de Paris de la part du Duc de Bourgogne, la fuite du Roi et de la Reine à Melun, l'enlèvement du Dauphin, et son retour à Paris; l'alarme se répandit dans tout le Royaume, et surtout dans Auxerre, placé si près des lieux où ces événements se passaient ! Aussi dès cette année, 1404 et la suivante, fut-on très-activement occupé à mettre en état les fortifications. Casselin Dubos, Bailli, fit venir quatorze Gentilshommes, tant Chevaliers qu'Ecuyers pour indiquer et diriger les constructions nécessaires ; dont les dépenses furent acquittées par le produit d'un droit sur le vin et le blé, accordé par le Roi. On eut bientôt à se féliciter de ces précautions car dans le printemps suivant, les gendarmes de Bertrand Boctard et de Thomas cybale, ayant passé la Loire, portèrent leurs ravages jusqu'aux portes de la ville, à Ecan, Diges , Villiers-Saint-Benoit et Appoigny. Cet état d'alarmes ne fit que s'accroître lors de l'assassinat du Duc d'Orléans par les ordres du Duc de Bourgogne, en 1407; et plus encore en 14011 quand le feu de la guerre civile fit invasion de toutes parts.

Jean-sans-Peur, après avoir obtenu l'abolition de son crime, était parvenu à faire nommer le Dauphin son gendre, Régent *pour l'occupation du Roi*, et sous son nom disposait de tout, à son gré, à l'exclusion des autres Princes. Ceux-ci, rassemblés à Gien, formèrent un parti dont le Comte d'Armagnac devint le chef; ce qui divisa les français en Armagnacs et Bourguignons. Auxerre resta dans le parti des Bourguignons, où les circonstances l'avaient placé; d'ailleurs. c'était celui du Roi, et en apparence le plus légitime. Le Duc de Bourgogne y vint le 12 juin, reçut des habitants deux muids de vin de pinot en présent, et obtint d'eux des Arbalétriers, *pour servir le Roi à Paris et ailleurs; pour à l'encontre des Ducs de Berry, d'Orléans, et autres leurs alliés*. La terreur était alors si grande dans la ville, l'esprit de faction avait tellement semé la méfiance entre les citoyens, que les Bourgeois voulurent que les portes, poternes et pont-levis fussent fermés par deux serrures et que la clef de l'une d'elles fut confiée au chef de la Bourgeoisie; afin que le capitaine, qui conserverait l'autre, ne put

introduire personne dans la ville sans le consentement de tous; ce qui leur fut accordé par le Bailli, Casselin Dubos, et confirmé par le Roi. Pour donner au service de la garde une parfaite exactitude, ils firent l'acquisition *d'un gros horloge, à ressorts et à sonnerie*, qui fut placé dans le clocher de Saint-Eusèbe.

(1)

Ils ne se bornèrent pas à ces précautions pour la défense de leur ville, et se prêtèrent avec ardeur à tous les désirs du Duc de Bourgogne; particulièrement, à reprendre Saint-Fargeau sur les Armagnacs, qui en étaient maître. Le Bailli d'Aigreville, successeur de Casselin Dubos, fut chargé de les conduire à ce siège avec les autres troupes du Roi. Tout l'hiver fut employé aux préparatifs, et l'on voit, par les comptes de la ville, qu'indépendamment de ses hommes de guerre, elle fournit les vivres, la poudre de salpêtre, tourteaux, falots, et 550 pierres rondes tirées de la perrière de Bailly pour le trait des bombardes et des canons de la ville.

Au mois d'avril 1412, la petite armée se mit en marche, sous les ordres du Grand-maître de l'artillerie, de Rambure, du Grand-maître d'Hôtel du Roi, et du Bailli d'Aigreville. Au second assaut Saint-Fargeau fut remis sous l'obéissance du Roi.

Le zèle dont les Auxerrois firent Preuve dans cette circonstance, leur mérita d'être dispensés de suivre leur Bailli au siège de Montargis; ainsi que de payer 3.000 livres montant de leur taxe dans l'emprunt qui fut fait alors sur toutes les villes restées attachées à la cause du Duc de Bourgogne. C'est par les soins de Guy-Chateau, leur député, qu'ils obtinrent ce dédommagement. Le mois suivant, une partie de l'armée du Roi se portant sur Bourges, pour en expulser les Princes, passa par Auxerre. Le Roi la commandait en personne, étant accompagné des Ducs de Guyenne et de Bourgogne. C'est à l'accueil qu'il reçut des habitants, qu'on peut attribuer la réunion qui eut lieu, au mois d'août, dans Auxerre, et sur sa convocation, de tout ce que le Royaume avait de plus illustres personnages.

Le Roi et le Dauphin, étant au siège de Bourges, avaient vu avec douleur tous les maux dont il fallait accabler une de leurs villes, qui ne contenait que des Français, dans l'unique but de satisfaire les vues particulières du Duc de Bourgogne. Voulant les éviter, ils s'étaient prévalus de l'état de maladie dans lequel une partie de l'armée était tombée, ainsi que des nouvelles hostilités des Anglais, et avaient amené les Princes à des conférences dont le résultat fut cette réunion à Auxerre, pour y jurer solennellement les conventions déjà arrêtées; éteindre la guerre intestine et n'avoir plus qu'à se réunir contre l'étranger.

Dès les premiers jours du mois d'août, Charles VI, vint le premier à Auxerre, ayant avec lui le Roi de Sicile, et le Prévost de Paris, Pierre des Essarts. Il fut logé au palais épiscopal. Le 12 et les jours suivants, arrivèrent les Ducs de Guyenne, de Bourgogne. de Bourbon et d'Orléans; le Comte de Vertus; le Comte de Saint-Pol, Connétable; le Chancelier du Bosc: le premier Président

du Parlement de Paris, de Marle, et six conseillers; des Députés de la Chambre des Comptes , de l'Université, et des villes de Paris, Rouen, Caen, Amiens, Tournay, Laon, Reims, Troyes, Langres, Tours et autres ainsi qu'un grand nombre d'Archevêques, Evêques, Abbés, Comtes, Barons et Gentilshommes. Tous ces personnages furent présenté au Roi par le Duc de Guyenne. Le lendemain le Roi tomba malheureusement dans une de ces crises qui obsédaient son esprit. et ne put pas présider l'assemblée. Elle le fut par le Duc de Guyenne, et se forma dans une des salles de l'Evêché ornée de tapisseries de soie et d'étoffes d'or. Le Duc de Guyenne se plaça sur un trône surmonté d'un dais d'étoffe d'or; il fit asseoir le Roi de Sicile à côté de lui; à sa droite, les Ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, de Bar, puis Charles d'Albret et les Comtes et Barons; à gauche, les Archevêques, les Evêques et les Abbés; au bas du trône, le Chancelier de France et celui de Guyenne un peu plus bas, les députés de l'Université, ceux d'Auxerre et des autres villes.

L'assemblée formée, on annonça le Duc d'Orléans, et le Comte de Vertus son frère, venus dans le plus brillant équipage mais en habit de deuil. Le Duc de Bourbon alla au-devant d'eux, et les introduisit. Le Duc de Guyenne après leur avoir donné le baiser de paix, les fit placer entre les Ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le Connétable, alors, ayant commandé le silence, le Chancelier déclara, de par Le Roi, que le sujet de l'assemblée était de ratifier la paix conclue entre le Duc de Bourgogne d'une part, le Duc d'Orléans et le Comte de Vertus de l'autre. Un secrétaire en ayant lu les articles on mit le livre des Evangiles le reliquaire de la vraie croix et les autres reliques de la cathédrale entre le Duc de Guyenne et le Roi de Sicile. Le Duc de Guyenne fit approcher les Princes, qui promirent par serment d'accomplir les conditions du traité. Le Chancelier annonça ensuite que le désir du Roi était que les Prêtres et les Gentilshommes déclarassent, aussi, par serment, qu'ils approuvaient ces conditions, ce que tous firent à l'instant; les Prêtres, en portant la main à l'estomac, et les Gentilshommes levant les leurs au ciel après avoir mis leurs épées à terre. L'enthousiasme et la bonne foi semblaient animer tous les esprits dans cette cérémonie qui fut terminée par un Te Deum, chanté à la Cathédrale, auquel assistèrent tous les membres de l'assemblée à genoux.

Il y eut ensuite, au logis du Dauphin, un repas magnifique. Tous les Princes mangèrent ensemble servis par Le Duc de Bourbon, le Comte de Nevers et plusieurs Barons et chevaliers. Pendant quelques jours les fêtes, les jeux et les divertissements, se succédèrent sans interruption. Le Duc d'Orléans et celui de Bourgogne entourés des autres Seigneurs, se promenèrent ensemble, et souvent à cheval, On les vit même un jour montés sur le même cheval; et le peuple qui croyait à la sincérité de ces démonstrations prenait part à cette paix, par les cris d'allégresse, alors en usage, Noël, Noël, Gloria in excelsis Deo.

Ce ne fut qu'après un mois que le Roi quitta Auxerre, et fut conduit par eau à Melun.

On est étonné de ne pas voir l'Evêque d'Auxerre prendre part à cette auguste cérémonie. C'était cependant alors Philippe des Essarts, frère du Prévôt de Paris. A l'Evêque Michel de Creney, mort à Paris le 13 octobre 1409, avait succédé Jean de Thoisy; qui, ayant été transféré l'année suivante, à Tournay avait eu des Essarts pour successeur. Ce dernier qui occupa le siège jusqu'en 1426 ne figure dans les monuments historiques, que par les difficultés nombreuses qu'il eut avec son Chapitre, et sur lesquelles il succomba plusieurs fois au Parlement.

La paix d'Auxerre fut jurée avec plus de solennité que de cordialité, et ne tarda pas à être violée. Elle valut cependant aux habitants quelque importance. Le Duc de Bourgogne leur écrivit le 5 février 1413, que le Roi contrevenait aux conditions du traité. Le Roi, informé de ce message, leur écrivit aussi d'envoyer des notables à Paris pour apprendre de lui-même ses instructions. Les notables choisis pour cette honorable commission, furent Jean Régnier et Guy Chataud.

Ils ne purent être témoins que des actes de tyrannie du Duc de Bourgogne; qui, servi par les féroces Cabochiens, tenait le Roi et le Dauphin prisonniers et faisait mettre à mort tous ceux qu'il soupçonnait contraires à ses projets. Aussi, au retour des députés à Auxerre, les Bourgeois prévoyant que la guerre civile allait rallumer ses torches redoublèrent-ils d'attention pour la garde de la ville. Déjà affligés de quelques désordres commis par des gendarmes que le Comte d'Armagnac leur avait laissés, ils députèrent à Paris, Pierre Michau, Doyen de la Cathédrale, et Jean Lusurier, avocat du Roi, pour obtenir leur rappel; ce qui leur fut accordé: le Comte d'Armagnac vint lui-même en délivrer la ville. Elle fournit, la même année quinze gendarmes et dix hommes de trait, à l'armée de Guyenne contre les Anglais.

Le Duc de Bourgogne, sachant apprécier la position d'Auxerre, et regardant cette ville comme la clef de ses Etats mit tous ses soins à captiver l'affection des habitants; qui se laissèrent entraîner à son parti par suite de leurs anciennes relations avec la Bourgogne, et parce que, le Duc agissant au nom du Roi, ils croyait être fidèles à leur devoir.

Cependant l'opinion publique avait prononcé: elle appelait *royalistes*, les partisans du Dauphin et *Bourguignons* ceux attachés aux intérêts du Duc. De graves événements mirent bientôt ces deux partis aux prises. En 1419, si prodigue d'assassinats, fut poignardé, sur le pont de Montereau, par le parti des Princes. En 1420, Catherine, fille au Roi, fut mariée avec Henri V, Roi d'Angleterre. Une des conditions de ce mariage fut qu'à la mort de Charles VI, sa couronne passerait à son gendre; et qu'en attendant, ce dernier serait Régent du royaume. Les Auxerrois, prévoyant tous les maux qu'amèneraient infailliblement de telles conjonctures s'empressèrent pour subvenir aux dépenses inévitables, de se procurer des ressources extraordinaires. Au nom du Roi, il leur fut accordé, d'abord, de faire battre 500 marcs d'argent fin dans l'hôtel des monnaies de la ville. Cette autorisation fut d'abord retirée; mais par

suite de leurs démarches auprès du nouveau Duc de Bourgogne, Philippe, il leur fut délivré 2.000 livres par Jean Ravier, alors directeur de cette monnaie.

Effectivement, les troupes du Dauphin étaient aux portes de la ville, et en occupaient les environs, notamment Ecan et Cravan. Celles du Duc de Bourgogne et du Roi d'Angleterre vinrent encombrer Auxerre pour le conserver, et pour éloigner l'ennemi. Les Ducs d'Excester et de Bethford y parurent eux-mêmes. Ils y firent proclamer l'Anglais, Henri VI, Roi de France, à la mort de Charles VI, arrivée le 21 octobre 1422. l'année suivante, Ecan fut repris ainsi que Cravan, par les armées du bâtard de la Beume, de Claude de Châtelux, et de Guy de Bar, Bailli d'Auxerre; mais aussitôt l'armée du Roi Charles VII se rapprocha, pour en chasser les Bourguignons. Alors Auxerre devint le point de réunion des Seigneurs de Bourgogne, et de leurs troupes. Le Comte de Joigny et 4.000 Anglais, sous les ordres des Ducs de Salaberry et de Suffolk s'y rendirent également.

On tint conseil dans l'Eglise Cathédrale, pour régler le plan et les détails des opérations. Il s'agissait de délivrer Cravan. dont Jean Stuart, Connétable d'Ecosse, pour Chartes VII, faisait le blocus depuis cinq semaines, avec 1.500 Français et 3.000 Ecosseis. Le Seigneur de Vergy fut choisi pour commander les Bourguignons, et Gilbert Hallesal les Anglais. L'armée se munit de vivres pour deux jours; les habitants s'obligèrent d'en continuer la fourniture, moyennant un prix convenu, et le 30 juillet 1423, l'armée se porta à Vincelles, à une lieue de Cravan. Le lendemain, ayant passé l'Yonne, elle s'acheminait par la rive droite sur la ville assiégée, en côtoyant le bas des montagnes qui la dominant au Nord, lorsqu'elle s'aperçut que le Connétable d'Ecosse en occupait les hauteurs, et pouvait facilement l'écraser.

Changeant sa direction, elle repassa la rivière, et traversant la plaine, se présenta au pont de Cravan (2). Le connétable, à qui Charles VIII avait envoyé un renfort considérable, crut pouvoir suivre ce mouvement, et descendit sur le plateau qui était entre la ville et le pont. Déjà les Bourguignons et les Anglais avaient forcé le passage du pont; alors s'engagea entr'eux et le Connétable un combat à outrance. Aussitôt le Sire de Châtelux, qui commandait dans Cravan, sorti, avec sa garnison affamée (3), et tomba avec fureur sur l'armée du Connétable; qui assailli des deux côtés, fut mise en pièces. Sa perte en morts et en prisonniers a été évaluée de 4 à 5.000 hommes. Le Connétable fut fait prisonnier par le Sire de Châtelux. Cette déplorable victoire, sur les troupes du Roi de France, fut, pendant quelques années, célébrées à Auxerre par une messe, qu'on nommait *la messe de la victoire*. A l'égard de Cravan, devenu la propriété du Sire de Châtelux, ce Seigneur fit de sa conquête le plus noble usage, en la rendant au Chapitre de la Cathédrale, à qui elle appartenait auparavant. Le Chapitre reconnaissant établit pour son bienfaiteur, et, après lui, pour l'aîné de cette famille illustre, une prébende laïque, dont elle jouissait encore au moment de la révolution.

Au mois de juin 1425, les habitants s'apercevant que le gros horloge acheté en 1411, et placé dans le clocher de Saint-Eusèbe, ne se faisait entendre que d'une faible partie de la ville, voulurent, pour le rapprocher du centre, le monter sur la tour où il est aujourd'hui. Ils firent travailler à la charpente nécessaire dans le cloître des Cordeliers; mais, dans la nuit du 7 au 8, le feu prit dans les copeaux, et en peu d'heures, la charpente, les dortoirs du couvent, le réfectoire, la bibliothèque, tous les livres, l'Eglise et tous ses ornements jusqu'aux orgues, furent la proie des flammes. Les habitants furent si touchés de cet événement, dont ils étaient la cause, qu'ils promirent d'en supporter toute la perte et de la réparer. (4)

Dans la même année, le nouveau Duc de Bourgogne, Philippe, mettant, comme son père, beaucoup de prix à ce qu'Auxerre et son Comté fussent à sa disposition comme son Duché de Bourgogne, en obtint la jouissance pendant deux ans de Henri d'Angleterre, se disant Roi de France, à titre d'engagement pour des sommes qu'il lui avait prêtées. Henri n'y exerça pas moins avec rigueur sa souveraineté; car, informé de la mort de l'Evêque des Essarts, arrivée le 14 octobre 1426, il fit, le 31 du même mois, défense au Chapitre d'élire un successeur sans sa permission, Il l'accorda le 2 décembre suivant, et Jean de Corbie, déjà Evêque de Mende, fut nommé. Ce qui prouve qu'à Auxerre, et surtout dans le Clergé, l'attachement au Roi légitime s'était conservé, et que la force seule retenait les habitants dans le parti Bourguignon; c'est le résultat de cette élection, qui déféra le siège épiscopal à un zélé partisan de Chartes VII Aussi ce nouvel Evêque, pendant les sept années de son épiscopat, se tint-il presque toujours éloigné d'une ville où le Duc de Bourgogne commandait en maître ; mais la garnison qu'il entretenait dans son château de Régnennes, servit la cause royale, autant de temps qu'il lui fut possible.

Les années suivantes furent plus favorables au armes de Charles VII, qui reprit Montargis, en 1427; puis, aidé de l'épée et de la mission mystérieuse de Jeanne-d'Arc, fit lever le siège d'Orléans en 1428 et gagna la bataille de Patay le 18 juin 1429. Les Auxerrois furent d'autant plus dans l'épouvante, qu'avec ces dernières nouvelles se répandit celle que Jeanne d'Arc dès-lors appelée *la pucelle d'Orléans*, et qui était devenue l'effroi des Bourguignons, allait conduire le Roi à Reims pour être sacré, en passant avec l'armée royale par Auxerre et Troyes. Ils s'empressèrent donc, non de se soumettre, la vengeance du Duc était trop à craindre; mais d'acheter la faculté de rester neutres. Cette faculté, si précieuse dans une crise dont l'issue est incertaine, fut secrètement vendue à leurs émissaires par le Seigneur de la Trémouille, qui était en grande faveur auprès du Roi. Néanmoins, au mois de juillet l'armée du Roi, s'étant mise en marche par Montargis et la vallée d'Aillant, se présenta aux portes d'Auxerre, qu'elle trouva fermées. La Pucelle étonnée voulait qu'on en fit le siège; mais les chefs des habitants représentèrent au Roi le traité fait avec le Seigneur de la Trémouille:(5) offrant cependant de fournir tous les vivres, qu'on

leur payerait. De violents murmures, sur la cupidité de la Trémouille et la faiblesse du Roi pour lui, se firent entendre. Mas les offres des Auxerrois furent acceptées, et l'armée, ainsi que le Roi campèrent devant la ville : Le lendemain ils prirent la route de Troyes, et furent reçus à Saint-Florentin. Dans cette conjoncture difficile dont les habitants se tirèrent avec tant de prudence et de bonheur, ils avaient pour Bailli Jean Regnier, et pour capitaine, Simon Lemoine, écuyer.

Ils ne mirent pas moins d'habileté dans leur conduite pendant les six années qui suivirent jusqu'à la paix d'Arras en 1435. Leur ville était trop importante pour que, s'ils se rendaient au Roi, le Duc n'employât pas toutes les forces de la Bourgogne à la reprendre; et l'armée du Roi était trop éloignée pour la protéger efficacement. Cependant, tout autour d'Auxerre des détachements de royalistes, maîtres de quelques places, faisaient craindre un coup de main. Ils avaient Saint-Bris au Sud, Régennes au Nord, et beaucoup d'autres forteresses du côté de Joigny. Après deux années passées dans cet état de continuelles alarmes, ils députèrent au Duc Pierre de Longueil, *licentié èz lois*, et Jacques Grail, *licentié en médecine*, pour qu'il les aidât à faire cesser ce voisinage incommode. A la place du Bailli, Jean Regnier, alors prisonnier de guerre, le Duc leur envoya François l'Arragonais, Bailli de Saint-Pierre-le-Moutier. Ils virent aussi arriver le Gouverneur de Bourgogne, et le Sire de Châtelux, qui firent de grands approvisionnements de vivres et de munitions de guerre. Dirigé ensuite par ces habiles capitaines, les habitants, au mois d'octobre 1432, firent conduire leurs canons et leurs machines de guerre à Régennes dont en peu de jours, ils se rendirent maîtres. Ils s'emparèrent ensuite de Villemer et de Neuilly qui s'étaient fermés de murs. Enfin Saint-Bris éprouva le même sort.

Au mois de novembre de la même année, à la sollicitation du Pape Eugène IV, il y eut à Auxerre une nouvelle assemblée, fort nombreuse dont le but était de concilier les intérêts de toutes les puissances belligérantes, et de rendre enfin aux peuples, étrangers à ces intérêts, la paix dont ils étaient privés depuis 52 années. Le Cardinal Albergati y vint pour le Pape; le Concile de Bâle y envoya trois députés. Ceux du Duc de Bourgogne furent son Chancelier, le Sire de Châtelux, et trois autres Seigneurs; ceux du Roi, le Chancelier du Dauphin et Christophe de Harcourt; le Roi d'Angleterre y eut aussi des commissaires, mais ils ne sont pas nommés. Enfin quatre Seigneurs de Bretagne s'y rendirent pour leur Duc.

Le terme des calamités n'était pas encore arrivé; les députés se séparèrent, sans avoir pu s'entendre, et les esprits furent plus aigris que jamais.

Les troupes du Roi occupaient encore des villages très rapprochés d'Auxerre : Ervy, Briennon, Césy et Coulange-la-Vineuse étaient en leur pouvoir. A la Vérité, le Duc veillait avec beaucoup de sollicitude à la défense du pays. Il avait un Gouverneur de l'Auxerrois et du Tonnerrois, Philbert de Vendre; sans cesse occupé. soit à l'attaque des pays occupés par les royalistes, soit à la défense de

la ville. Simon Lemoine, capitaine d'Auxerre, y avait aussi un bon nombre de gens de guerre, qu'il payait lui-même; une forte garnison tenait Régennes pour le Duc ; c'est dans cette situation périlleuse mais sans maux effectifs, que se passèrent les trois années qui précédèrent la paix. Le Gouverneur du Duc assiégea et prit Ervy dans l'été de 1433; Brienon au mois de janvier suivant, et Césy peu de temps après. Jacques Despailly, surnommé *Fort-Epice*; qui avait Coulange, le rendit au Gouverneur le 23 juin 1435, moyennant 5.000 écus d'or, et 1.700 saluts aussi d'or. Enfin la paix si désirée entre le Roi et le Duc de Bourgogne, fut signée à Arras, le 23 août; mais le Duc de Bourgogne tint à conserver Auxerre. Une des conditions du traité est que *le Roi lui cède la Cité et le Comté d'Auxerre, pour lui et ses hoirs légitimes, mâles et femelles, en héritage perpétuel ..... à les tenir du Roi.... comme les autres Pairs du Royaume.*

Le Duc de Bourgogne était assisté pour ce traité par Laurent Pinon, successeur de Jean de Corbie dans l'Evêché d'Auxerre. C'était un savant Dominicain du couvent d'Auxerre, auteur ou traducteur d'un traité de la puissance temporelle; qui, devenu confesseur, du Duc, avait tellement acquis sa confiance qu'il dut l'Evêché d'Auxerre à sa considération. L'assemblée réunie à Arras pour la paix, avait été ouverte par un sermon de ce Prélat: il en fit également la clôture.

Les Auxerrois n'obtinrent pas de la paix tous les avantages qu'elle semblait leur promettre: dès l'année qui suivit, le Duc exigea d'eux 600 livres pour subvenir aux affaires de la province. Il y eut des représentations, mais il fallut se soumettre et peu de temps après, le Comté eut encore un maître de plus le Duc l'ayant cédé, mais en usufruit seulement à son neveu Jean de Bourgogne, Comte d'Etampes.

En 1442 les inquiétudes recommencèrent à Auxerre. Le Roi d'Angleterre continuait la guerre au loin. Mais, tout-à-coup les habitants furent prévenus par le capitaine de Voutenay que des détachement d'ennemis parcouraient l'Avalonnais et se disposaient à profiter de la sécurité des Auxerrois pour fondre à l'improviste sur leur ville. On s'empressa de reprendre le service de la garde, sous les ordres de Philippe de Bourbon alors capitaine, en remplacement de Simon Lemoine. Ce fut Clamecy qui eut le sort dont Auxerre avait été menacé, et tomba au pouvoir de Pierre Aubert pour les Anglais. Ce voisinage mettait l'Auxerrois dans un péril si imminent, que les habitants demandèrent, eux-mêmes, au Duc les secours nécessaires pour forcer Pierre Aubert à s'éloigner. Heureusement ce dernier informé des préparatifs qui se faisaient à Auxerre contre lui, se disposa à quitter Clamecy mais, avant de partir, il entra en négociation avec des envoyés d'Auxerre, et exigea qu'on lui rendit Jean de Paris, un de ses gens, fait prisonnier par les Auxerrois. Le capitaine de Bourbon s'y refusant, Aubert menaçait de tuer tout ce qui des habitants, hommes, femmes ou enfants tomberait sous sa main. La population entière, saisie d'effroi conjura le capitaine d'éviter de nouveaux malheurs. Au mois de mai 1444, Jean de Paris

fut rendu, Clamecy délivré et Auxerre tranquillisé.

Peu de temps après, la sécurité y fut parfaite ; on vit arriver de Paris, par la rivière, une quantité considérable de canons et de bombardes; qui furent ensuite distribués par le Grand-maître d'artillerie, Gaspard Bureau, sur les bords de la Loire pour tenir l'armée Anglaise au-delà de ce fleuve. Mais, comme il arrive toujours, tant qu'un danger commun avait menacé les habitants, l'harmonie la plus parfaite régnait entre eux; aussitôt que les temps devinrent meilleurs les dissensions se réveillèrent. Il y eut procès entre les Gouverneurs de la ville et le Pénitencier de la Cathédrale, pour un droit que celui-ci voulait percevoir sur les écoliers admis aux *Grandes Ecoles*; procès encore entre les Bourgeois et les vigneron, qui, renouvelant leurs anciennes prétentions, prenaient quatre heures dans les grands jours, pour leurs repas et leur sommeil. Ce qu'il y a de singulier dans ce dernier procès, c'est que, de part et d'autre, on produisait des titres. Ceux des Bourgeois l'emportèrent. Un arrêt du Parlement, séant à Bourges, le 5 juin 1447, maintint celui de 1393; et les vigneron n'eurent que trois heures pour manger et dormir pendant les jours d'été. Le 10 du même mois, cet arrêt fut solennellement publié dans la ville.

La tranquillité publique amena cependant des résultats plus utiles Les Gouverneurs firent exposer à Jean de Bourgogne que le territoire ne produisait pas le dixième des grains nécessaires à la subsistance des habitants; que le surplus lui été fourni par les pays voisins, mais que le droit de douze denier par livre, qui se percevait à son profit sur le vendeur, éloignait les marchands et occasionnait souvent la disette. Ce Prince plein de bienveillance, suspendit pour dix années l'exercice de son droit. Ses lettres à ce sujet sont du 7 juin 1451.

On s'occupa, ensuite, d'une autre amélioration. Jusque-là, les assemblées des habitants, et même des Jurés et des Gouverneurs, n'avaient pas de local particulier; on était obligé de les tenir tantôt dans une Eglise: tantôt dans un couvent, ou à l'Evêché; quelquefois sur la place de la Fanerie; les archives, après avoir été placées dans divers lieux, où des pièces importantes avaient été perdues, se trouvaient dans une des salles voûtées du Prieuré de Saint-Eusèbe. On pensa à se procurer un hôtel de ville, et l'on consacra à cette dépense une économie de 100 à 150 livres par an. Déjà plusieurs maisons avaient été achetées dans l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui et l'édifice s'élevait lorsqu'il survint une opposition de la part de plusieurs marchands (6) prétendant que le nouvel établissement nuirait à leur commerce; il fallut recourir à Jean de Bourgogne ; qui, dans toutes les circonstances, se montra très affectionné aux Auxerrois. Le 27 septembre 1452, il adressa ses lettres au Bailli pour lever toutes les oppositions et l'hôtel fut achevé. Le plus grave des motifs que donnaient les Gouverneurs pour avoir un local dont ils pourraient disposer à leur gré, était *la représentation des Drames qu'ils faisaient jouer aux grandes fêtes, pour le délassement des habitants*. Ces drames étaient l'histoire d'un Saint ou son martyr ou la Passion de Jésus-Christ, On voit, en effet, dans les comptes de

cette même année 1452, qu'aux fêtes de la Pentecôte il y eut une représentation de l'histoire de Saint Germain et du mystère de la Passion.

Après avoir terminé cette difficulté avec les marchands, il fallut encore s'occuper de celle des vigneron. qui se renouvelait chaque année. Plusieurs, étant contrevenus au règlement, furent condamnés à l'amende par le Bailli ; il y eut même des émeutes, puis appel aux grands jours de Champagne. Enfin, le 28 février 1456, une assemblée générale fut tenue dans l'Eglise des Cordeliers ; et quoique les vigneron y fussent en plus grand nombre que les Bourgeois, on transigea. On arrêta seulement que la punition du vigneron qui n'aurait pas fait sa journée comme il le devait, se bornerait à la perte de son salaire que le Bourgeois qui l'aurait occupé, ne conserverait que la moitié de ce Salaire, et verserait l'autre dans la caisse communale, pour être employée à l'entretien des fortifications. Cette transaction fut soumise à l'homologation du Parlement, prononcée par arrêt du 11 mars 1456. Une circonstance aujourd'hui inconcevable, c'est que pour obtenir cet arrêt, qui n'avait aucun litige à résoudre, les Bourgeois furent représentés par sept procureurs, et les vigneron par dix-sept.

L'année suivante, toutes les dissensions intestines étant apaisées, les esprits se portèrent sur un objet qui avait le vœu général, la translation de l'horloge, si malheureusement tentée en 1425, du clocher de Saint-Eusèbe, sur la tour appelée *la Gaillarde!* Elle fut agréée par Jean de Bourgogne, suivant ses lettres dix 16 août 1457. Mais à peine avait-on repris les travaux, que les calamités qui survinrent forcèrent à les suspendre encore, et pendant long-temps.

Un objet beaucoup plus pressant agitait tout le Comté; Philippe-le-Bon, depuis sa paix avec le Roi, avait, pour soulager ses peuples de Bourgogne des maux de la guerre, renoncé à toute espèce d'impôt sur la vente des marchandises; le Comté d'Auxerre seul restait sous le poids du *huitième* sur le prix des vins, et du *vingtième* sur celui des autres marchandises. Seulement, en 1456, le Duc avait réduit ces droits à moitié, mais voisins d'un pays de franchise, et ayant le même maître, les habitants ne supportaient qu'avec impatience la moitié restante; et le Comté était menacé d'une désertion inévitable.

Les Seigneurs et tous les propriétaires s'alarmèrent; le 12 avril 1461, un grand nombre fut réuni à l'Evêché, par l'Evêque, Pierre de Longueil; qui, en 1447, avait remplacé Laurent Pinon. Parmi les nombreux personnages qui s'y trouvèrent, on cite l'Evêque, Philbert de Jaucourt Seigneur de Villarnoul, Gouverneur de la ville et du Comté; les Abbés de Saint-Germain et de Saint-Marien; le Doyen et le Chapitre de Saint-Etienne; Philippe de Savoisy Seigneur de Seignelay; Jean de Beauvoir, Seigneur de Châtelux et de Courson, et les fondés de pouvoir des Seigneurs de Migé, d'Arcy. De Chitry et de Saint-Bris. Il fut arrêté qu'on enverrait, au plus tôt, auprès du Duc et de son neveu, Jean de Bourgogne, pour les informer des maux que pouvait faire naître cette inégalité de condition entre les habitants du Comté, et ceux du surplus de la Bourgogne

en les conjurant de la faire cesser. Le Gouverneur, de Jaucourt, offrit d'être l'interprète de ces vœux. Il se rendit, en effet, au mois de d'octobre, à Valenciennes où était le Duc, et en obtint la conversion de l'impôt du Comté, en une somme de 1.600 livres qui lui serait payée par les habitants de la ville; et pour les indemniser, le Duc statua qu'à l'avenir ce serait par eux que serait fait exclusivement l'approvisionnement du sel; que sur le prix de la vente, la ville prélèverait un demi écu d'or par minot ; qu'elle percevrait, en outre, deux sols six deniers sur chaque muid de vin vendu en détail. Le Gouverneur alla aussitôt trouver à Péronne Jean de Bourgogne, qui, le 28 du même mois s'empressa de confirmer, à l'égard de son usufruit, tout ce qui avait été réglé avec le Duc son oncle.

Au mois de janvier suivant, ce Prince, si bienveillant pour le pays dont il avait la jouissance depuis 24 ans, s'y fit enfin connaître et fut logé à l'Evêché. Les habitants, pour lui témoigner leur reconnaissance lui firent présent suivant l'usage du temps, *d'un bœuf, de douze moutons, de deux muids de vin de pinot, de couleur vermeille, cinq quartes d'hypocras, un poisson appelé Lux (Brochet), deux livres de poudre de Duc pour sa bouche, et cent bichets d'avoine.*

En 1463, une querelle théologique fit beaucoup de bruit dans la ville. Le mercredi après Pâques Louis Quartier, religieux Augustin, prêchant dans la Cathédrale, et devant un nombreux auditoire, fut interrompu par des Religieux Jacobins, qui lui reprochèrent hautement et avec véhémence, de soutenir des propositions erronées. Le scandale fut d'autant plus grand, que l'Evêque de Longueuil était présent et n'avait trouvé rien de blâmable dans le sermon. Le Prélat exigea une réparation aussi publique que l'avait été l'offense. Sur le refus des Jacobins, dont onze étaient, depuis long-temps, prédicateurs approuvés par lui ; il leur retira ses pouvoirs, et fit défense à tous de quêter. Un d'entre eux, Laurent de Bouny, Vicaire de l'inquisiteur dans le Diocèse, n'en fit pas moins citer l'Augustin à comparaître devant lui; mais ayant été chez l'Evêque pour expliquer sa démarche, et s'étant fait accompagner par le Jacobin qui avait notifié la citation ; ce dernier fut arrêté et emprisonné par ordre de l'Evêque, qui appela au Parlement de la procédure de l'inquisiteur. Le Prieur étant venu ensuite réclamer son Religieux fut aussi arrêté. Enfin le Prieur du couvent de Paris fut plus prudent et plus habile. Le 25 septembre, il offrit une réparation que l'Evêque accepta. Il fut convenu qu'un des Religieux, au choix de l'Evêque prêcherait dans la Cathédrale, et avant son sermon, ferait lecture d'une déclaration portant que les Jacobins d'Auxerre étaient affligé d'avoir scandalisé l'Evêque et le public; qu'ils en demandaient pardon: l'Evêque s'en remettant au jugement de l'Eglise sur les propositions de l'Augustin. Peu de jours après, le frère Chantereau lut la déclaration convenue dans l'Eglise, et les Jacobins recouvrèrent toutes les bonnes grâces de l'Evêque.

Mais bientôt il fallut abjurer les dissensions particulières, pour ne penser qu'au

salut commun. Déjà Louis XI était sur le trône et commençait contre les Princes et les Seigneurs cette guerre de force et de ruse, qui, pendant plus de seize années, a coûté tant de sang et de larmes à la France ! Entre tous ceux qui résistèrent à ses projets avec le plus de moyens et de fermeté, le Duc de Bourgogne et son fils, le Comte de Charolais, tinrent le premier rang. Ils étaient à la vérité, les plus offensés puisqu'il oubliait, à lent égard, l'asile qu'ils lui avaient donné pendant sa rébellion contre son père. Il. le traitaient d'ingrat ; comme si le cœur d'un fils rebelle pouvait concevoir le moindre sentiment généreux ; et comme si ceux qui favorisent un enfant contre son père, pouvaient s'attendre à le trouvé reconnaissant !

La guerre prit donc entre eux le caractère odieux qu'elle reçoit toujours, quand elle est dirigée par la haine personnelle; et Auxerre retomba, encore ont fois, dans les perplexités d'une ville frontière séparant deux rivaux, dont l'un était son Duc, et l'autre son Roi. Dans les premiers mois de 1465, on se prépara, de part et d'autre, à la guerre appelée du *Bien public*, parce que le prétexte des Princes était de s'opposer aux impôts récemment établis par le Roi. Dans cette position critique le désir des Auxerrois était de se renfermer dans la neutralité, qui leur avait été si salutaire durant les guerres du Duc Philippe contre Charles VII ! mais on ne leur en laissa pas la faculté.

Dès le 23 mars, Jean de Mazille, Panetier du Duc, était venu à Auxerre, de sa part, s'assurer de leur fidélité, et recommander la garde de la ville. Leur réponse avait, probablement, été équivoque; car le 22 avril suivant, le Duc leur écrivit; et tout en les remerciant *de leur bon vouloir*, il les invite à y persévérer, *sans changier ni démousvoir*.

De son côté, le Roi leur avait également écrit le 1<sup>er</sup> et le 14 avril, pour les prévenir de ses démêlés avec le Duc de Bretagne ; sans dire un mot de son plus dangereux ennemi, le Duc de Bourgogne. Il leur supposait aussi *un bon vouloir* pour sa cause, et leur recommandait de persévérer *dans leur bonne loyauté envers lui*. Ces lettres, et Guillaume de Boussy qu'il leur envoya, n'arrivèrent qu'après celles du Duc; et déjà Philbert de Jaucourt, capitaine de la ville, était parvenu à obtenir de la majeure partie des habitants le serment de servir la cause de ce Prince. Le Roi, informé de sa conduite, s'en plaignit à Jean de Bourgogne, neveu du Duc qu'il avait su s'attacher. Jean écrivit aux habitants de ne plus reconnaître de Jaucourt pour leur capitaine, mais cet ordre resta sans effet. La population était divisée en deux partis; toutefois celui du Duc était, et le plus nombreux, et le plus influent, tous les officiers alors en charge étant ses créatures. Auxerre resta donc dans le dernier parti.

Il en résulta, d'abord, un avantage que se procurèrent habilement les habitants. ils firent présenter au Conseil du Duc, à Dijon, un mémoire dans lequel, tout en protestant que, par suite du traité d'Arras, ils restaient et voulaient rester sous la suzeraineté du Roi; ils exposèrent que, les Princes s'étant armés contre le Roi, pour obtenir le soulagement du peuple par la décharge des impôts, ils ne

pouvaient pas laisser subsister ceux qu'ils avaient établis, eux-mêmes, dans les pays de leur domaine. Ce mémoire, soutenu par trois députés, Thomas la Proste, Doyen du Chapitre, Jean Regnier, Lieutenant-général, et Guillaume Gontier, Bourgeois, eut un plein succès. Les habitants furent déchargés de leurs tributs, et même des 1.600 livres promises à Jean de Bourgogne, en 1451. Cette décharge leur fut accordée par le maréchal de Bourgogne, Thibaut de Neufchâtel, passant par Auxerre, le 18 juin 1465, avec des troupes qu'il conduisait en Flandre, à l'armée du Comte de Charolais.

Dans le même temps, le Duc de Calabre, fit, dans la ville et le Comté d'Auxerre, une levée d'hommes, et partit pour la même armée. C'est environ un mois après, que fut donnée la fameuse bataille de Montlhéry où les deux partis finirent par prendre la fuite, se croyant battus ; et le lendemain prétendirent tous deux avoir remporté la victoire. Ces bruits contradictoires tinrent longtemps la ville en alarmes. En vain les Gouverneurs firent partir un cordelier pour s'assurer, sur les lieux, du véritable état des choses ; les habitants de Sens et de Pont-sur-Yonne le forcèrent de retourner sur ses pas ; on ne connut la vérité qu'au retour du Duc de Calabre; et la paix fut signée à Conflans, dans le mois d'octobre. Dès le 31, le Comte de Charolais s'empressa d'écrire aux Gouverneurs que leur Comté restait à son père, ajoutant gracieusement ; « *et ferons toujours pour vous, et pour la bonne ville, Cité et habitants d'Auxerre, pour le mieux que nous pourrons.* »

Le 5 janvier suivant, le Roi écrivit également aux gouverneurs une lettre fort détaillée, sur l'état de ses affaires et le sujet du voyage qu'il se disposait à faire en Normandie : il finit par leur demander *faveur, aide et confort*, pour rentrer dans le Duché; et au mois d'août 1466, il leur continua la faculté de fournir le grenier à sel, et d'en appliquer le profit à la réparation des fortifications.

Cependant les gens du Duc, qui n'avaient suspendu la levée des impôts que pour retenir les Auxerrois dans son parti, voulurent abuser de la paix pour les rétablir; et déjà les Elus et le Receveur se disposaient à les exiger, lorsqu'une députation alla trouver le Comte de Charolais en Flandre, et lui rappela la bienveillance si récemment exprimée par lui! Le Comte prévoyant, sans doute, que la paix ne règnerait pas long-temps, et qu'il importait à sa cause de donner plus de consistance aux avantages promis, confirma ce qu'avait fait le Maréchal de Bourgogne et par ses lettres du 4 octobre 1466, prorogea pour quatre années la décharge des impôts.

Effectivement, après la mort dit Duc Philippe-le-Bon (7), au mois de juin 1467, le nouveau Duc, Charles-le-Téméraire, recommença la guerre. Heureusement, elle ne se fit qu'en Flandre, et fut promptement terminée par la paix de Péronne, publiée à Auxerre le 4 novembre 1468.

Mais un fléau plus dévastateur encore que la guerre, la peste, affligea, à cette époque, Auxerre, ainsi qu'une grande partie de la France. De 1466 à 1469, elle fit 3.000 victimes à Auxerre dans les seuls mois d'août et de septembre 1466,

elle en fit 40.000 à Paris.

Cette calamité avait tellement appauvri Auxerre, que, les quatre années pendant lesquelles la perception des impôts était suspendue, étant expirées, le Duc sur les observations du Gouverneur de la ville, Tristant de Toulougeon, arrêta, par ses lettres du 20 août 1470, que les impôts à percevoir pendant les trois années suivantes, ne seraient payés qu'au quart de ce à quoi le Duc son père les avait réduits.

Le mois suivant, le pont, reconstruit deux siècles auparavant, tombant en ruine, il fallut demander au Duc un péage pour le rétablir. Il accorda pour cette reconstruction un droit de quatre deniers par chaque muid de vin, passant dessus ou dessous ce pont.

A toutes ces causes de misère, vinrent bientôt se joindre toutes les fureurs de la guerre. Cette fois comme presque toujours, le sujet en était bien étranger et indifférent aux peuples. Depuis neuf années deux familles, les Lancastres et les Yorcks, se disputaient la couronne d'Angleterre. Soutenues l'une et l'autre par un parti également nombreux et puissant ayant pour signe de ralliement, les Lancastres la Rose-Blanche et les Yorcks, la Rose-Rouge; elles faisaient de leur pays un théâtre de carnage. Tant qu'Edouard d'Yorck conserva le sceptre par lui arraché à Henri de Lancastre, Louis XI, qui aidait secrètement le parti de ce dernier, avait mis beaucoup de réserve dans ses guerres contre le Duc de Bourgogne, ardent auxiliaire d'Edouard, dont il pouvait obtenir des secours; mais, en 1470, le Comte de Warwick ayant chassé Edouard, et rétabli Henri sur le trône Louis n'hésita pas à lui déclarer la guerre avec l'intention très-déterminée de conquérir la Bourgogne.

Le Duc prévenu se hâta d'envoyer une garnison à Auxerre. Le jour où elle se présenta aux portes, dans l'hiver de 1470 à 1471, il y eut de déplorables dissensions dans la ville. Les partisans du Roi, prévoyant tous les maux auxquels l'ambition du Duc exposait les habitants voulaient qu'on refusât son fatal secours. Ses partisans insistaient pour que la troupe fût introduite; les voies de fait se succédant aux paroles Guillaume Gontier l'un des plus notables habitants, et qui avait été Echevin quelques années auparavant, fut massacré, pour avoir parlé en faveur du Roi.

A peine la troupe du Duc était-elle dans la ville, que deux envoyés de Louis XI, Christophe Paillard et Jacques Hesselin, vinrent sommer les habitants de rendre la ville au Roi, et de recevoir la garnison qu'il se disposait à y entretenir. On demanda un délai pour en délibérer. Les députés se retirèrent à Joigny y attendre la réponse. Un député de la ville, quelques jours après alla leur déclarer que le Duc y avait une garnison, et que les habitants étaient résolus à tout sacrifier pour le servi. Ils ne tardèrent pas à éprouver les funestes conséquences de leur aveugle dévouement au Duc. A l'exception de Saint-Bris, Coulange-la-Vineuse et Cravan, tous les autres pays entourant la ville étaient pour le Roi. Des défenses furent faites de porter aucune espèce de denrée à Auxerre; tout ce

qu'on put reconnaître sur les toutes appartenant aux habitants, fut confisqué On lit dans les *Antiquités de Sauval, Tom. 3 .p. 402*, qu'une somme provenant des vins confisqués sur des Auxerrois devint la proie du fameux barbier du Roi, Olivier Ledain.

Toute la banlieue fut pillée et saccagée au mois d'avril, les troupes du sieur de Plancy, et du Bâtard de Seignelay, s'avancèrent jusqu'aux portes de Saint-Siméon, d'Eglény et du Temple. Elles furent repoussées par l'artillerie des murs; mais un Bourgeois, resté en dehors, fut exterminé.

Quelques jours après, on apprit qu'une trêve d'un an avait été conclue entre le Roi et le Duc. Le sort des habitants n'en fut pas moins déplorable pendant cette année; personne ne put sortir de la ville, sans être exposé à être arrêté et rançonné par les partis qui continuaient à parcourir la campagne ; les vignes restèrent sans culture, et la récolte fut perdue.

Au printemps de 1472, la trêve étant expirée , les calamités s'accumulèrent. Le Roi lui-même vint jusqu'à Bonnard, encourager les partis qui harcelaient ainsi les malheureux habitants d'Auxerre. Enfin, au mois de juin les vivres commençant à manquer dans la ville, on se décida à faire aussi une incursion sur les villages voisins, afin de se procurer des bestiaux à main armée, puisqu'on ne pouvait pas en acheter; mais la tentative eut un fatal résultat. Il y eut, entre la troupe Auxerroise et celle du Bâtard de Seignelay, du côté d'Appoigny, une rencontre sanglante; la troupe Auxerrois y fut anéantie; 160 hommes restèrent sur le champ de bataille, 80 furent faits prisonniers ; le surplus fut noyé dans la rivière, ou dispersé.

Les Echevins s'empressèrent d'envoyer des députés porter la nouvelle de ce triste évènement aux Conseils du Duc, à Dijon, et au Gouverneur de Bourgogne, à Beaune. Les députés étaient aussi chargés d'exposer la disette qui désolait le pays, et le danger pour la ville de voir encore une récolte ravagée, si l'on ne prenait pas promptement des mesures pour chasser, sinon tous les ennemis au moins ceux qui étaient aux portes. Ces justes plaintes furent entendues. Par les soins du Gouverneur général, Auxerre fut approvisionné de blé; et le Comte de Romont vint se mettre à la tête de la garnison. Avec toute la milice de la ville et celle des environs qu'il put réunir, il marcha sur le château de Régennes, le prit d'assaut le 24 octobre; et huit jours après, celui de Beauches tomba également en son pouvoir. Ne pouvant pas garder ces deux châteaux, véritables repaires des ennemis les plus acharnés d'Auxerre, il ordonna aux habitants d'aller les démolir sur-le-champ, à peine d'être traités comme rebelles. L'ordre fut exécuté, et un peu de sécurité fut donné au pays.

Dans l'hiver de 1473, une nouvelle trêve d'une année fut signée à Senlis, et Tristan de Toulangeon, Gouverneur d'Auxerre y stipula pour la ville ; mais cette simple suspension d'hostilités ne permettait pas de trafiquer en pays ennemi, et de rétablir les communications des villages avec la ville ; en sorte que les vins, dont elle échangeait ordinairement une partie contre les blés des

villages, restaient dans les caves; et les habitants manquaient de pain, les gens de guerre ayant épuisé les approvisionnements. Il fallut obtenir de Dijon des sauf-conduits que le Lieutenant-général accorda le 26 octobre. (8)

Dans l'hiver suivant, la trêve fut une seconde fois prolongée pour un an. Néanmoins, la ville étant exposée à des incursions, particulièrement de la part des Seigneurs de Seignelay, qui ne gardaient aucune trêve; la garnison fut renforcée par Charles de la Viéville capitaine de 25 lances de Picards; et, peu de temps après, par Jean de Dommarien, qui en commandait 100 de Bourguignons. Au mois de mai 1475, la trêve expira; et le feu de la guerre entre le Roi et le Duc devint plus violent que jamais. Heureusement pour Auxerre, les grands mouvements se firent au loin, dans le Duché de Luxembourg, et dans la haute Bourgogne, où le Bailli d'Auxerre, Jean Regnier, fut fait prisonnier. Les Auxerrois obtinrent même à Dijon des permissions de communiquer avec les villageois des environs; et pour le faire sans danger, ils reçurent des sauf-conduits des Gouverneurs de Sens et de Champagne.

Ils n'en restèrent pas moins dans des alarmes continuelles, n'obtenant qu'accidentellement, et de loin en loin, des nouvelles sur ce qui se passait aux armées. Leur perplexité devint telle, en 1476, que deux femmes furent envoyées en pèlerinage à Saint-Bon, à un quart de lieue de Sens, pour qu'en allant et revenant, elles pussent recueillir quelques renseignements. (9)

Cet état de souffrance et d'anxiété se prolongea jusqu'à un moment où Charles, si justement nommé le Téméraire, tomba victime d'une ambition qui coûta tant de sang et de larmes aux pays qui lui obéissaient! Tandis qu'il rêvait un Royaume, il trouva la mort sur le champ de bataille, devant Nancy, le 5 janvier 1476. Les gens du peuple, en Bourgogne, furent longtemps incrédules sur la mort de leur Duc. On apercevait parfois un Ermite, qui avait sa taille et fuyait le monde. On débitait que c'était Charles, qui s'était condamné à une pénitence de sept ans, pour revenir ensuite se venger de tous ses ennemis. L'opinion était si prononcée sur cette fable qu'on prêtait de l'argent et l'on vendait des fonds, pour en être payé au retour du Duc. (10)

Cependant comme, même dans cette opinion, un retour après sept ans donnait plus d'inquiétudes que de sécurité; les Auxerrois qui, surtout depuis six années, recevaient, chaque jour, la punition d'avoir méprisé les conseils des Royalistes, se décidèrent unanimement, à l'instant même où la nouvelle de la mort du Duc se répandit, à se soumettre sans retard à Louis XI. Dans le même temps, ce Monarque avait pour maître d'hôtel un Auxerrois, nommé Jean Rapine, et l'envoyait à Auxerre avec le titre de Gouverneur, pour déterminer ses compatriotes à revenir franchement à lui. Son apparition à Auxerre y répandit la joie et l'espérance. On le combla d'honneurs. Tous les habitants firent en ses mains serment de fidélité au Roi; et quinze des plus notables furent chargés d'aller, avec ce nouveau Gouverneur, implorer le pardon et les bontés du

Monarque. Jean Rapine les lui présenta dans le château de Selommes en Vendomois. Ils avaient fait une telle diligence, qu'ils précédèrent toutes les autres députations de la Bourgogne: et que les lettres d'abolition qu'ils obtinrent, sont du même mois où le Duc avait succombé.

Louis XI sachant apprécier les avantages qu'il trouverait dans l'affection des Auxerrois, et dans la prospérité de leur ville, fit, avec empressement, tout ce qui pouvait produire ces résultats. Les députés furent parfaitement accueillis par lui : rien de ce qu'ils lui demandèrent ne leur fut refusé et sa volonté à ce sujet fut consignée dans deux lettres patentes des mois de janvier et février 1476.

Par les premières, il déclara que tout ce qui avait pu être fait et dit dans Auxerre contre sa personne, était pardonné; *imposant, à cet égard, silence à son procureur présent et à venir, et à tous les autres.*

Par les dernières il érigea le Bailliage d'Auxerre en Bailliage royal, avec un Bailli indépendant de celui de Sens ; lui assignant, pour ressort, *tous les pays assis en l'Evêché d'Auxerre et autre part; entre les rivières de Loire, Yonne et Queure, plus prochains de ladite ville d'Auxerre que de Villeneuve-le-Roi.*

Il abolit, dans tout le Comté, les impôts dont les Ducs de Bourgogne avaient grevé les marchands ; il ordonna que les affaires concernant les aides et le grenier à sel, qu'on avait continué de porter au siège de Villeneuve-le-Roi, seraient à l'avenir portées au Bailliage d'Auxerre. En vain les officiers de Sens et de Villeneuve-le-Roi firent de nombreuses démarches pour faire révoquer ces dispositions; elles furent invariablement maintenues.

Les Auxerrois reconnaissants de ces bontés, s'attachèrent aux intérêts de Louis XI; et ayant été informés des préparatifs que faisait la ville de Dijon pour lui résister, ils s'empressèrent de l'en prévenir. Cet avis Leur valut une lettre gracieuse par laquelle il les remercie de leur zèle pour son service, et leur recommande de n'admettre dans leurs murs aucun étranger, et surtout des gens de guerre. Lui-même, quelque temps après les informa en détail de tout ce que faisait auprès de lui le Duc de Bretagne, pour rétablir entre eux l'harmonie; les invitant à répandre cette heureuse nouvelle. Pour les détacher de plus en plus de la Bourgogne, par de nouvelles lettres, il affranchit le Comté, de l'écu qui se payait à Joigny, par chaque muid de vin sortant de cette contrée pour entrer en France; et la plaça dans le ressort du Parlement de Paris, pour les affaires relatives aux impôts à l'égard desquelles elle était restée dans celui du Parlement de Dijon. Le soin qu' il prit d'Auxerre pendant le surplus de son règne, y maintint la plus parfaite tranquillité, et y raviva, le commerce.

Les héritiers de l'Evêque de Langueil profitèrent des premiers moments de cette tranquillité pour exécuter ses dernières intentions. Cet Evêque, en 1470, après l'assemblée où des furieux avaient arraché la vie au notable Gontier, voyant avec douleur le parti du Duc de Bourgogne l'emporter sur celui du Roi, auquel il était fort attaché; et prévoyant les funestes effets de cette révolte contre le Souverain, s'était retiré à Varzy et y était mort le 16 février 1473. Cependant

il avait désiré être inhumé, comme la plupart de ses prédécesseurs, dans la Cathédrale; mais, tout en exprimant ce désir dans son testament, il avait ordonné que ses restes n'y fussent portés que quand la ville serait rentrée sous l'obéissance du Roi. C'est ce qui fut exécuté.

Dès le mois de mars 1473, le Clergé, placé sous l'influence des officiers du Duc de Bourgogne, avait donné à Longueil, pour successeur, Enguerrand Signard, Dominicain et confesseur du Duc; qui ne put prendre possession du siège qu'après la cessation de la guerre par la mort de ce Prince. il fut intronisé le 27 mars 1477 ; mais, peu de temps après, jugeant probablement que le confesseur de Charles-le-Téméraire déplairait à Louis XI, il résigna son Evêché en faveur de Jean Baillet, fils d'un Conseiller au Parlement de Paris , en se retenant une pension ; et se retira à Paris, dans un des Convents de son ordre, où il est mort en 1485.

Dans la même année (1477), le Roi, qui attribuait ses succès à la protection de Saint Edme, vint à Auxerre, et se rendit à Pontigny, pour remercier le Saint de son intercession. L'année suivante la peste qui désolait Auxerre, l'empêchant d'y revenir, il chargea le Clergé d'aller pour lui en procession au tombeau du même Saint; et envoya, a cette intention, deux cierges du poids de 30 livres chacun. La procession ne put avoir lieu qu'au mois de mai 1479; mais le concours des populations voisines fut immense. Les deux cierges du Roi furent déposés sur le tombeau du Saint, avec deux autres de 20 livres ajoutés par les habitants d'Auxerre pour avoir part a sa protection. (11)

La félicité dont jouirent les habitants d'Auxerre pendant les dernières années de Louis XI, fut cependant troublée, comme le viens de le dire, en 1478 et 1479, par des maladies contagieuses; suites inévitables de l'extrême misère dont le peuple avait été accablé durant les dernières guerres. Les pertes de la population dans ces deux années furent si nombreuses, que les Religieux de l'ordre de Saint Augustin qui étaient au prieuré de Saint-Amatre et soignaient les malades de la Maison-Dieu, (grand hôpital), ou succombèrent, ou s'enfuirent; et que les Gouverneurs furent contraints de les remplacer, en 1479, par huit Béguines du tiers ordre de Saint François, qu'ils obtinrent du Couvent d'Abbeville.

En 1482, de vives alarmes agitèrent les habitants de la ville et du Comté, au bruit qui se répandit que le pays allait retomber sous la domination de la maison de Bourgogne. Effectivement, lors du traité de paix conclu, à cette époque, entre le Roi et l'Archiduc d'Autriche, sur ses prétentions, du chef de Marie sa femme, fille de Charles-le-Téméraire ; le mariage du Dauphin avec Marguerite, fille de Marie et de l'Archiduc en était la base principale ; et l'on exigeait de Louis XI, que Marguerite apportât en dot, comme lui appartenant. le Comté d'Auxerre, indépendamment de ceux de Bourgogne et d'Artois, et de plusieurs autres Seigneuries. A cette nouvelle la population crut voir déjà renaître toutes les calamités dont elle avait eu à gémir sous les aïeux de cet enfant. Mais Louis XI connaissait trop l'intérêt qu'il avait à conserver Auxerre, pour y consentir.

Egalement persuadé du désir des habitants de rester ses sujets immédiats, à peine le traité fut-il signé, qu'il leur dépêcha un chevaucheur de ses écuries pour les rassurer, et leur donner connaissance des conditions. Aux vives alarmes succéda l'allégresse ; et pour en remercier Dieu, une procession générale se rendit de Saint-Etienne à Saint-Germain.

A ces preuves d'affection, le Roi au mois de juin 1483, En ajouta une qui ne fut pas moins agréable

aux habitants. Il écrivait. aux Magistrats deux lettres pour qu'un des notables de la ville fût député aux fiançailles du Dauphin avec Marguerite. Le choix tomba sur un Bourgeois nommé Jacques Césaire, qui se rendit de suite à Amboise, avec le Bailli Jean Regnier; en sorte que la mort de ce Monarque, qui arriva le 30 août de la même année, et qui fut un sujet de satisfaction pour la majeure partie de la France; en fut un de deuil, pour Auxerre. Heureux, sous son règne, ceux qu'il avait intérêt de voir prospérer !

Son fis, Charles VIII, n'avait que treize ans quand il parvint à la couronne ; mais sa fille, Anne de Beaujeu, avait vingt et un ans. Leur père avait reconnu en elle la force d'esprit et la prudence nécessaires pour gouverner le Royaume dans les conjonctures difficiles où il le laissait; et lui en avait confié la Régence. Elle justifia parfaitement son choix et inspira d'autant plus de confiance au peuple, que les premiers actes de son gouvernement furent des mesures de clémence.

Cependant l'on ne tarda pas à s'apercevoir dans la conduite des Princes, et particulièrement dans celle du Duc d'Orléans, que les discordes civiles allaient recommencer; mais les Auxerrois se promirent unanimement de rester attachés au parti du Roi, quels que pussent être les événements ultérieurs. Dans les premiers mois de 1484. les Etats généraux ayant été convoqués à Tours, le Bailli Jean Regnier, le Chevalier Jean de Châtelux et Jean du Plessis, y furent députés, et chargés d'offrir au Roi, au nom des habitants, *leurs corps et leurs biens*. La députation reçut une réponse affectueuse, et la confirmation de tous les privilèges du pays; tels que sa réunion à la couronne, l'érection du Bailliage, et le droit pour la ville d'approvisionner le grenier à sel, au prix marchand. Ils rapportèrent aussi l'autorisation d'employer à terminer la construction de l'horloge, les économies faites sur les deniers destinés à l'entretien des fortifications.

Ce monument commencé, comme on l'a vu, en 1457, n'avait pu recevoir qu'un faible commencement d'exécution. Il n'y avait encore que l'arcade portant le cadran, et le mouvement des heures. Les calamités dont la ville avait été accablée, depuis ce moment, jusqu'à la mort du dernier Duc de Bourgogne avaient absorbé tous les deniers communs; et, ce qui témoigne hautement de la prospérité dont jouirent les habitants sous le sceptre de Louis XI et la régence de la Dame de Beaujeu, c'est la magnificence avec laquelle ils élevèrent, pour la sonnerie, la superbe flèche qui fut consumée par le feu le 28 septembre 1825.

Les troubles qu'avait fait redouter le dépit du Duc d'Orléans d'être privé de la

Régence, ne tardèrent pas à se réaliser. Dans l'hiver de 1484 à 1485, des troupes de son parti, portèrent la désolation dans quelques-uns des villages voisins d'Auxerre. Au mois d'août, les Magistrats reçurent une lettre écrite au nom du Roi, par laquelle, en imputant au Duc d'Orléans les nouveaux désordres il leur recommandait de se tenir en garde contre ses propositions ; de veiller avec soin à la garde de la ville et d'envoyer à la Cour toutes les dépêches qu'on pourrait recevoir de ce Prince rebelle.

L'année suivante, en effet, on reçut de lui plusieurs lettres, par lesquelles il invitait les habitants à se joindre à son parti, pour faire cesser les abus qu'il reprochait au gouvernement de la Régente; mais loin d'entrer dans ses vues, Louis de Gaillard fut envoyé au Roi, qui était près de Bordeaux, pour lui faire connaître ces lettres et protester de nouveau que les habitants lui resteraient inviolablement attachés.

Tandis que les Auxerrois faisaient sincèrement ces protestations, Olivier de Quatmen, leur Gouverneur, se liait avec le Duc d'Orléans; et jetant le masque, en 1487, il s'enfuit en Bretagne, où se réunissaient tous les mécontents. Heureusement, cette défection détermina la Dame de Beaujeu à séparer le gouvernement de la ville de celui du Comté. Le sieur de la Heuze obtint ce dernier; et Jean de Sadonville, premier maître d'hôtel du Roi, devint Gouverneur de la ville. Pour augmenter l'influence du Monarque sur le pays, on créa un officier de plus: le Bailli de Sens cessa de l'être d'Auxerre, qui eut son Bailliage particulier. Cet emploi, fort important fut déferé à Christophe de Plailly; et Jean Regnier conserva celui de Lieutenant-général. C'est aussi à ce lâche abandon de la cause royale, par le Gouverneur d'Auxerre, qu'on doit attribuer le don que le Roi fit alors du Comté à Engilbert de Clèves, gendre de Jean de Bourgogne; nonobstant les promesses réitérées de Charles VII et de Louis XI, de ne jamais séparer le Comté, du domaine de la couronne.

A la nouvelle de ce don, qui allait encore une fois, donner au Comté un maître de plus, la consternation s'y répandit; toutes les infortunes des temps passés semblaient, aux esprits effrayés, prêtes à écraser de nouveau la population. Mais les Auxerrois, ne se bornèrent pas à des gémissements, ils eurent toute l'énergie qu'exigeaient les conjonctures. De fortes remontrances furent adressées à la Cour, alors résidante à Lyon; elles étaient motivées sur les anciens traités. Ils formèrent, en même temps, à la réception du nouveau Comte, une opposition, qui fut reçue au Parlement, le 22 avril 1490; ils firent aussi notifier à l'Evêque, Jean Baillet, qu'ils étaient opposants à ce qu'il reçut l'hommage d'Engilbert et les choses en restèrent là, jusqu'à la paix conclue avec Maximilien d'Autriche le 23 mai 1493. Ce traité porte qu'en attendant que les droits du Roi et ceux d'Engilbert aient été plus mûrement examinés, le Roi continuera de jouir du Comté. Les habitants avaient un tel plaisir de rester au Roi que, pendant les négociations du traité, ils le demandèrent à Dieu par des processions générales; et lui en rendirent des actions de grâces, avec la même solennité, lorsque la

nouvelle du traité fut arrivée.

Le succès de cette résistance à Engilbert fut principalement attribué aux conseils et aux démarches de l'Evêque, et surtout au crédit de sa famille. Il ne fut pas moins utile aux habitants pour la consolidation de leur Bailliage qui était sans cesse attaqué, soit par les Seigneurs, soit par les habitants de Sens et de Villeneuve-le-Roi.

Le Roi continua donc d'avoir à Auxerre ses officiers. Le Gouverneur, Henri-le-Rotier, étant mort dans le même temps, eut pour successeur Hector de Salazar. Ce choix fut d'autant plus agréable aux habitants, que Salazar avait déjà pris leurs intérêts auprès de Charles VIII; et que, sur ses représentations, le Roi, ayant égard à ce qu'ils avaient souffert pendant les dernières guerres, leur écrivit d'Abbeville, le 17 juin, pour les exempter de logements des gens de guerre, pendant un an; exemption dont Salazar obtint la prolongation durant plusieurs années.

Ce moment de sécurité fut employé utilement pour la ville. Depuis que les habitants, comme je l'ai dit dans l'introduction, et dans l'histoire du sixième et du septième siècles, avaient quitté l'ancienne ville celtique, *Vellaunodunum*, pour se grouper sur le mont *Autricus*, autour de la Cité et des Monastères de Saint-Eusèbe, Saint-Germain et Notre Dame-la-d'hors; ils avaient l'avantage d'un air plus sain; mais, par la compensation ordinaire, les quartiers élevés manquaient totalement d'eau; et n'avaient que celle qu'ils allaient au loin puiser dans les fontaines qui sont sur le bord de la rivière ou au milieu des ruisseaux de *Vellaunodunum*, soit dans le ruisseau de Vallan, soit dans la fontaine de Saint-Amatre, seul monument subsistant de la ville primitive.

Tel était l'état de la ville, en 1495. Cependant il était de tradition parmi les habitants que leurs ancêtres étaient parvenus à vaincre cette aridité de la montagne qu'ils habitaient et y avaient eu plusieurs fontaines. On a vu effectivement (p. 152) qu'en 1169, il en existait une, vers la Croix-de-Pierre, qui y attirait continuellement la population, au point que les Prémontrés furent contraints de quitter ce quartier incommode, pour s'établir au-delà de la rivière. On fit donc venir des fontainiers de Paris qui, après l'examen des environs, reconnurent que les eaux de la fontaine de Sainte-Geneviève, très-rapprochée de la ville pouvaient facilement y être amenées; mais que leur faible volume serait loin de suffire à tous les besoins : que pour obtenir ce qu'on désirait, il fallait donner la préférence à une des sources de Vallan qui, beaucoup plus élevées que la place *du Pilory*, pouvaient également y être conduites. L'augmentation de dépense que commandait ce dernier parti, n'effraya pas les habitants qui traitèrent avec le Commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, Seigneur de Vallan, le 3 juin, pour avoir une fontaine, *ou plusieurs comme il souloit d'ancienneté*. Il leur accorda la faculté de clore une des sources de cet endroit, et d'en conduire les eaux à Auxerre, à la seule condition *de lui en fournir et entretenir un tuyau du gros d'un pois*. Dès le 15 juillet, un nommé Michel, de Merry-la-Vallée,

entreprit cette conduite; et par un aqueduc composé de 3.014 toises d'aulne, il fit couler les eaux désirées sur la place du *Pilory*, qui prit le nom des Grandes-Fontaines.

A peine les Auxerrois avaient-ils fait cesser cette privation, dont ils avaient long-temps souffert, qu'ils se virent en proie à de bien plus cruelles, nécessités. La fin du siècle ne fut qu'un temps de misères et d'afflictions. Un désordre continuel dans le cours des saisons frappa la terre de stérilité. De là surgirent successivement la disette, puis la famine et la peste, fléaux presque inséparables. A ces calamités se joignit, en 1498, la désolation générale que répandit dans le Royaume la mort inopinée du Roi. Les Auxerrois, surtout, en furent effrayés. Ils se rappelèrent que le Duc d'Orléans douze ans auparavant, leur avait écrit plusieurs lettres pour les appeler dans son parti; que non-seulement ils avaient résisté à ses instances, mais qu'ils l'avaient dénoncé au Roi, comme ennemi de la paix publique; et c'était lui que la mort, en enlevant Charles VIII, appelait au trône! que de vengeances n'avaient-ils pas à redouter! La première nouvelle qu'ils en reçurent, les frappa d'une telle terreur, qu'ils ne voulurent pas y croire, et s'imaginèrent que c'était un stratagème des ennemis du Roi. Ils envoyèrent à Tours Etienne Tribolé et Guillaume de Plumyet, pour s'assurer de la vérité. Bientôt on apprit par eux que le jeune Prince avait en effet succombé, le 7 avril, à la faiblesse de son tempérament; et aux suites des fatigues de sa guerre de Naples. Sur-le-champ d'autres députés furent envoyés à Louis XII, pour lui prêter serment d'obéissance au nom des habitants. A leur retour toutes les craintes se dissipèrent. ils rapportèrent ce mot admirable du nouveau Roi, qui fit tant de sensation dans tout le Royaume. « Le Roi de France ne venge pas les querelles du Duc d'Orléans. » Ils avaient été accueillis avec bonté, et avaient obtenu la confirmation des privilèges de la ville.

Dans la dernière année du siècle les ravages de la peste devinrent si effrayants que toutes les autorités se retirèrent à Saint-Bris, et les familles aisées se dispersèrent dans les environs.

---

(1) .....(illisible)..... une mécanique fort rare et fort chère. Depuis quelques années seulement, Paris avait le gros horloge du Palais, construit par Henri de Vic, venu d'Allemagne; l'art de l'horlogerie était alors inconnu en France.

(2) Il était alors beaucoup plus loin de la ville qu'il ne l'est aujourd'hui. Lors de sa reconstruction, en 1760, on le rapprocha de 250 mètres, et on creusa un nouveau lit à la rivière. Cette observation explique comment deux armées ont pu se mesurer entre le pont et la ville; ce qui ne serait plus possible.

(3) Elle était réduite à manger les chevaux de cavalerie.

(4) Malgré les malheurs du temps, ils exécutèrent leurs promesses; et Bargedé, t. 2 p. 623, assure qu'en 1438, les habitants, par des sacrifices volontaires, avaient remplacé tous les effets perdus; et que le couvent était rétabli plus beau que

jamais.

(5) En cela l'abbé Lebeuf a suivi la chronique de Saint-Denis ; mais Chapelain, dans son poème, attribue le traité fait avec les Auxerrois à Amaury de Séverac. Cet auteur qui n'a fait que rimer péniblement l'histoire, peut être consulté comme historien. Suivant lui, Jeanne d'Arc, devançant l'armée, vint sommer les habitants de se soumettre au Roi, et ils le lui promirent. Alors elle passa l'Yonne, et parcourut les environs. Revenant ensuite, elle aperçut le Roi et l'armée qui avait tourné la ville, et défilaient sur le pont. Ne doutant pas que cette exemption de recevoir l'armée n'eut été vendue par Amaury, elle lui en fit de vifs reproches, en présence du Roi ; mais on n'y eut aucun égard. Elle renouvela ces reproches devant Troyes, quand elle vit les portes fermées : *Et voilà le beau fruit que nous produit Auxerre !*

(6) Il y a tout lieu de penser que ces marchands étaient ceux de la place de la Fenerie. Les maisons qui la bordent à l'occident, avaient leurs étages supérieurs sur une galerie formée de pilliers de fer : galeries qui n'ont été détruites que pendant le dernier siècle. C'est sous ces galeries que se tenaient très souvent les assemblées régulières des bourgeois. C'est là aussi qu'aux moindres alarmes, la plupart se réunissait spontanément, dans ces temps où de graves événements agitaient chaque jour les esprits, sans qu'aucune feuille périodique pût comme aujourd'hui, instruire le public de ce qui se passait au dehors. Ce n'était qu'en se rapprochant ainsi qu'on pouvait communiquer les nouvelles recueillies accidentellement. Ces réunions procuraient nécessairement aux marchands de cette place, des ventes plus fréquentes, surtout pour les comestibles. La construction d'un hôtel de ville, dans un autre quartier, a dû contrarier leurs intérêts, et suggérer leur opposition.

(7) Les Auxerrois regrettèrent la douceur de son gouvernement, et lui firent dans la Cathédrale, le 1<sup>er</sup> juillet 1467, un service solennel. Cent prêtres y célébrèrent la messe ; la ville fournit 112 livres de cire, 150 écussons aux armes du Prince, et un poêle blanc, orné d'une croix de vermeil

(8) Les députés étaient Robin de Beauvoir et Blaise Moirote. Dans le Compte des dépenses, on voit qu'on leur payait quinze sols par jours ; et qu'un souper pour eux, un cocher et trois chevaux, suivi du coucher, leur coûtait dix sols, environ six francs. V. les archives, paquet 210, 6H

(9) Ces deux femmes, nommées *La Ramerue et la Bourgeoise*, reçurent, pour les dépenses de leur voyage, y compris un doigt de cire par elles offert à Saint-Bon, 6 sols 8 deniers, environ 4 francs

(10) V. Mézerai, t 2, f. 734.

(11) Cartulaire de Pontigny, histoire de Seignelay, t. I, p. 279.